



DECLARATION PREALABLE DU SNES-FSU

CAPA Classe exceptionnelle et échelon spécial Séance du 4 juillet 2019

Comment ne pas commencer cette déclaration sans parler de l'actualité, à savoir les jurys de délibérations du baccalauréat de ce jour.

Notre ministère, représenté par M. Blanquer ne peut pas plus mépriser les collègues.

Les professeurs convoqués ce matin pour délibérer ont refusé en masse de statuer sur les élèves ne disposant pas de la totalité des résultats de leurs épreuves terminales. Le SNES – Fsu les soutient sans réserve. Le SNES – Fs alerte élèves, parents et enseignants, sur le risque de non-validité des diplômes qui seraient délivrés dans ces conditions.

D'ores et déjà, un nombre massif d'incidents est signalé sur l'ensemble du territoire national : levée de l'anonymat des candidats, expulsion du jury par un proviseur, menace d'appel à des forces de l'ordre, notes délivrées et / ou saisies par des personnes non habilitées, consignes du ministre techniquement irréalisables... Les consignes du ministre annoncées hier, au mépris du droit et du principe d'égalité de traitement de tous les candidats, sont seules responsables de cette désorganisation qui met en péril juridique la Baccalauréat 2019. Le ministère préfère le chaos au dialogue.

A l'image du mail reçu par les collègues ce jour à 14h, les menaçant d'une procédure disciplinaire.

Cette CAPA des certifiés se réunit après les journées de mobilisation le premier jour de surveillance des examens, à l'appel de plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires contre la réforme du Lycée et le projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique. **Cette modalité d'action rarement mise en œuvre vise à faire prendre conscience au ministre et à son administration de la gravité de la situation.** Les mobilisations importantes de ces derniers mois dans les établissements du second degré et les inquiétudes des personnels et des parents d'élèves face à la réforme des lycées n'ont reçu à ce jour aucune écoute véritable de la part du ministre. Le mal-être de la profession est pourtant croissant et témoigne des difficultés professionnelles suscitées par les réformes et la pression des modes de gestion.

Le ministre doit ouvrir des discussions ! Il est urgent d'entendre les revendications de la profession alors que les réformes engagées vont s'avérer désastreuses pour nos métiers et nos élèves et que l'impérieuse revalorisation de nos métiers se fait attendre.

Les attaques contre nos métiers sont multiples. **Le projet de loi dite de transformation de la fonction publique doit être abandonné** : les droits des fonctionnaires, conquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 puis confirmés en 2010 et 2016, **seraient quasiment abolis**, et avec eux la conception du fonctionnaire citoyen garante du caractère démocratique du Service Public.

Ce projet de loi vise, entre autres, à **casser les protections collectives des fonctionnaires** en jetant un voile d'opacité sur les opérations de carrière des agents, avec la suppression des CAP de promotions et mutations dès le 1^{er} janvier 2020. Pourtant les **commissions paritaires sont des lieux de contrôle démocratique et d'amélioration des carrières individuelles** : la transparence y est la règle, l'arbitraire du mérite y est combattu, les droits des personnels y sont respectés. Les vider de leur substance, c'est aussi pour vos services le risque de voir planer de la suspicion sur chacune des décisions que vous acterez.

C'est donc dans ce contexte particulièrement tendu que s'ouvre cette CAPA des certifiés qui concerne l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial.

Nous allons étudier le 3^{ème} tableau d'accès à la classe exceptionnelle. Le PPCR en créant la classe exceptionnelle a mis en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui ouvrent des perspectives intéressantes pour les personnels qui subissent depuis plusieurs années une forte dégradation de leur pouvoir d'achat. L'accès à l'échelon spécial revêt alors une importance cruciale pour les enseignants qui sont les plus proches de leur départ en retraite en tenant compte du délai de 6 mois pour que l'indice soit retenu dans le calcul de la pension. Le SNES revendique l'augmentation de la proportion de collègues qui accéderont à cette échelle de rémunération jusque-là réservée aux agrégé-e-s.

1/ L'accès à la classe exceptionnelle

Concernant l'accès à la classe exceptionnelle, il faut tout d'abord signaler que la procédure sur I-prof n'est pas claire pour les collègues car ces derniers n'ont pas compris que c'était à eux de compléter leur situation professionnelle pour ensuite valider leur candidature.

Ensuite, force est de constater que les critères d'accès ne correspondent en rien à la réalité de nos métiers. D'ailleurs les possibilités de postuler au titre du vivier 1 sont trop restrictives, nous atteignons déjà cette année les limites du ratio.

Le contingent pour cette année est de 246 promotions et seulement 145 enseignants seront nommés. Cela montre bien que les critères pour postuler au titre du vivier 1 sont beaucoup trop restreints et ne correspondent pas à la réalité du terrain.

Aussi le premier vivier présente tous les aspects d'une usine à gaz : vous y avez fait entrer des collègues qui pouvaient justifier de 8 ans de service en BTS l'an passé mais vous ne le permettez plus aujourd'hui. Quel crédit accorder à un système qui change ses critères avec autant d'inconstance ? Vous avez validé l'an passé les services en BTS de certains collègues mais pas d'autres alors qu'il s'agissait d'erreurs manifestes et vous refusez de revenir sur ces erreurs. Cette année, vous acceptez les candidatures de collègues ayant eu des fonctions de tuteurs, mais vous validez un certain type de missions, mais pas les autres. Au nom de quoi les unes seraient-elles un gage d'excellence et pas les autres ? Vous demandez pour opérer les vérifications, aux collègues de fournir la preuve qu'ils ont été tuteurs dans la bonne catégorie en leur demandant des fiches de paye. Combien de collègues écarterez-vous en édictant de telles tracasseries ?

Ainsi les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues dans le sens d'un accès élargi pour garantir à tous nos collègues une réelle revalorisation de la fin de carrière :

- changer le ratio de promotions entre les deux viviers, afin de promouvoir plus de collègues en fin de carrière ;
- élargir encore les conditions d'accès au premier vivier, avec la prise en compte de nouvelles situations comme celle des collègues TZR ;
- organiser réellement – comme le demande la note de service – la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions à partir de 2020 ;
- rééquilibrer le barème actuel qui donne un poids trop important à l'avis rectoral.

Le SNES – Fsu **proposera de promouvoir des collègues proches de la retraite** pour qu'au cours des prochaines années le plus grand nombre de professeurs puisse bénéficier de la classe exceptionnelle.

2/ L'accès à l'échelon spécial

L'ordre du jour porte aussi sur l'accès à l'échelon spécial ouvrant aux certifiés déjà Classe Exceptionnelle les échelons Lettre A pour des indices de 885 à 967. Pour les certifiés, nous disposons de 35 promotions. L'accès à l'échelon spécial étant construit sur un pyramidage, et le contingent étant faible, nous demandons que l'âge soit le seul critère de départage entre les collègues pour l'accès à l'échelon spécial afin de permettre une rotation rapide des promotions et permettre ainsi au plus grand nombre d'enseignants de pouvoir bénéficier de cette grille de rémunération avant leur départ à la retraite.

Nous répéterons pour conclure notre attachement à un système d'avancement plus juste pour tous les collègues, un système d'avancement au rythme le plus favorable qui permette enfin une réelle revalorisation de nos professions. Nous remercions les services pour toutes les réponses qui ont pu nous être fournies pour préparer cette CAPA et nous tenons à saluer par la même occasion le travail des personnels de la DPE dont les tâches se sont accrues dans un calendrier de plus en plus serré...